CODE D'ÉTHIQUE
pour les utilisateurs du plan d'eau

Afin de conserver ce lieu de villégiature privilégié qu'est le Petit lac Lambton, l'Association des riverains du Petit lac Lambton (ARPLL) et la municipalité de Lambton proposent un code d'éthique qui a pour but de protéger le plan d'eau et ses rives, d'améliorer la sécurité et la courtoisie envers les autres utilisateurs et de respecter le droit à la quiétude de tous. Ce code détermine les règles de civisme et de bon sens auxquelles tous les utilisateurs du plan d'eau sont invités à adhérer.

PRÉAMBULE

Avant toute chose, rappelons-nous le plaisir que peut procurer l'usage d'embarcations non motorisées pour pratiquer nos activités nautiques (kayak, canot, chaloupe, planche à voile, etc.). En plus de contribuer à améliorer notre condition physique, elle nous permet de jouir pleinement de notre environnement.

Naviguez prudemment et rappelez-vous que nous ne serons jamais trop nombreux à nous soucier de la qualité des eaux du Petit lac Lambton.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

En cas d'urgence ou pour signaler des comportements à risques, communiquez avec la Sûreté du Québec au **819 310-4141** ou encore le **911**.

S.O.S BRACONNAGE

Protégeons notre faune en signalant toute activité de pêche illégale ou surpêche au **1 800 463-2191** ou par courriel : **centralesos@mrnf.gouv.qc.ca**.

Notez toutes les informations et descriptions possibles afin de permettre l'identification des contrevenants.

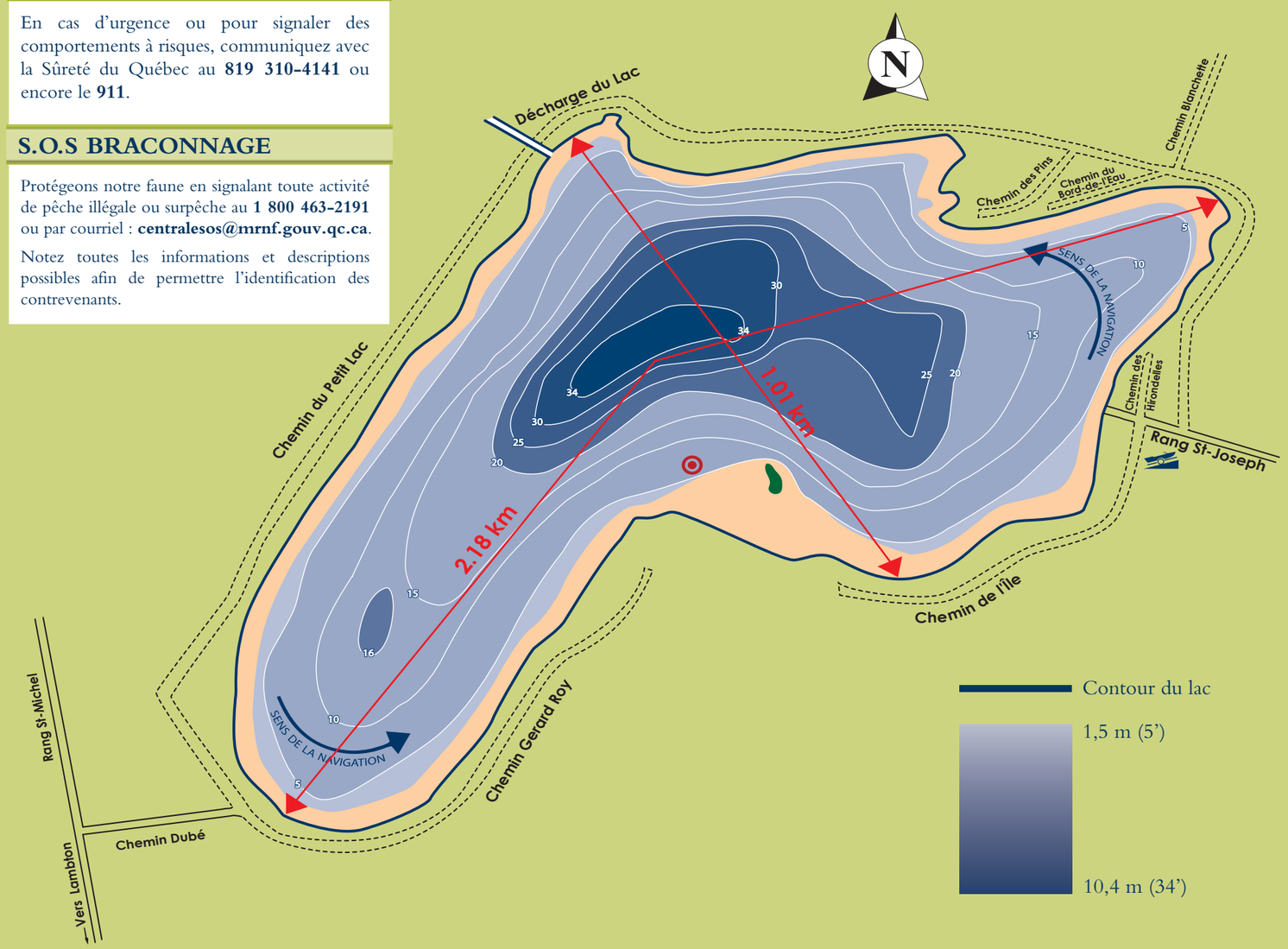

Réalisé par le comité du Code d'éthique de l'ARPLL: Richard Moreau, Pierre-Étienne Bizier, Louison Drouin, Jean-Louis Bazin et Laurent Lampron

LÉGENDE

- Descente de bateau
- Rocher submergé
- Île
- Zone de 10 km/h (Ceinture de 30 m)

En dehors des zones identifiées, les limites de vitesse sont:

maximum 70 km/h entre 6h et 18h

maximun 55 km/h entre 16h et 6h

ESPÈCES DE POISSONS

- Brochet
- Barbotte
- Achigan
- Perchaude
- Doré
- Crapet
- Carpe